

VILLE DE LA VERRIÈRE

Demande de macaron résident

Stationnement en zone bleue :

Des autorisations permanentes, sous forme de macarons, sont délivrées par la police municipale aux riverains sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise en règle.

Zone bleue d'Orly Parc / Demandez vos macarons

Les riverains habitants sur la zone bleue d'Orly Parc peuvent prétendre à une autorisation de stationnement en zone bleue. Pour obtenir un macaron, prendre rendez-vous avec la Police Municipal et préparer les pièces suivantes :

- Une photocopie de justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- La carte grise (à jour) du véhicule

Liens utiles

[Prendre rendez-vous](#)